



Accès à mon témoignage lors d'une enquête de police

Par **le bihan elody**, le **11/05/2018** à **09:48**

Bonjour,

j'aimerais savoir s'il est possible d'avoir accès à une déposition de témoignage effectuée par moi-même. Le jour de cette déposition, l'inspecteur m'a informée que je pourrais y avoir accès si la suite tournait en ma défaveur. Malheureusement, c'est ce qui est arrivé. En effet, citée comme témoin, et **NON COMPLICE**, j'ai été quand même licenciée par mon employeur. À présent, je suis en procédure contre lui et voudrait avoir accès à tous documents concernant l'enquête, comme par exemple, le témoignage du coupable confirmant ma **NON IMPLICATION !** ou encore le rapport de police concluant à ma totale virginité dans l'affaire, voire plutôt le statut de victime, puisque abus de confiance.

Cette information est-elle correcte ?

Si non, comment pourrais-je avoir le droit d'obtenir une copie ?
Par mon avocat ?

Très cordialement